

ARCHOS

Société anonyme au capital de 522.477,19 euros
3 rue Ampère - ZI – 91430 Igny
R.C.S. 343 902 821

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – 7^{ème} résolution

Ce rapport contient 2 pages

88 Rue de Courcelles
75008 PARIS
T : +33 1 56 95 08 40
F : + 33 1 56 33 21 22

www.extentis.fr

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXTENTIS AUDIT SAS au capital de 4.000 € - SIRET. 492 681 358 00031 – APE 6920Z

Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée générale mixte du 21 mai 2026 – 7^{ème} résolution

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 24 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris, le 5 mai 2026

Extentis Audit



Frédéric BITBOL

Commissaire aux comptes